



## Acoustique environnementale : bruits de voisinage

Toutes les études le démontrent : les plaintes concernant la pollution sonore sont en constante progression...

Le législateur s'est engagé dernièrement dans un durcissement significatif de la réglementation acoustique environnementale car les bruits de comportement sont à ce jour à l'origine du plus grand nombre de contentieux.

Les collectivités locales et territoriales, soucieuses du respect de la loi, ont désormais à leur disposition les moyens juridiques d'intervenir à la source des problèmes.

Un acousticien peut non seulement prévoir et contrôler les nuisances sonores mises en cause, mais peut surtout contribuer à leur correction.

Le constat seul ne peut résoudre les contentieux, des solutions existent, un professionnel de l'acoustique vous permet à la fois une mise en conformité avec la réglementation et vous garantit un résultat satisfaisant pour tous, victimes du bruit ou responsables des nuisances.

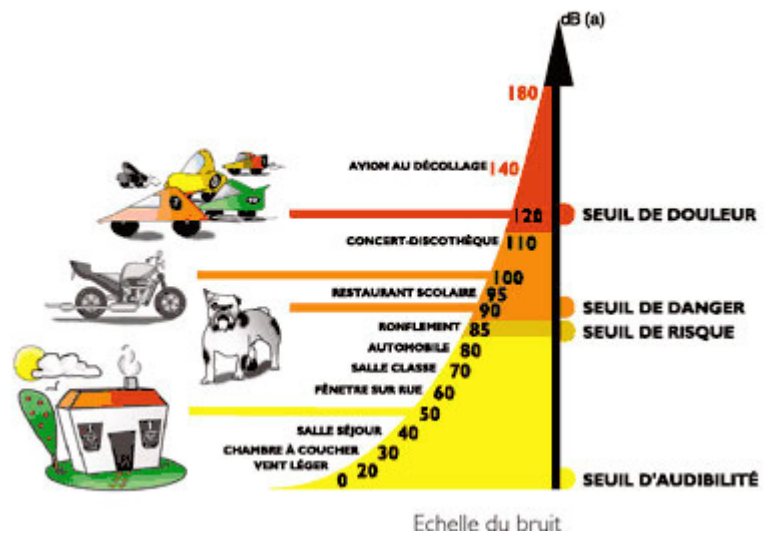
Textes réglementaires de référence :

- Loi n°92-144 du 31 décembre 1992 dite « loi bruit ».
- Décret n°2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le code de la Santé Publique.
- Décret du 5 décembre 2006 relatif aux modalités de mesurage.

N'hésitez pas à nous consulter pour connaître le champs d'application réglementaire de votre situation.

La réglementation en vigueur fixe les valeurs limites de niveaux sonores pour les bruits provenant des activités commerciales ou autres, en particulier en introduisant la notion « d'émergence spectrale ».

Ainsi certaines sources de nuisances sonores telles que les compresseurs frigorifiques, les ventilateurs ou les climatiseurs peuvent être sanctionnés, ce qui n'était pas le cas auparavant.



### Quelques références

MJC Castres	Bruit des activités culturelles	Préconisation des solutions
<b>Cocina Café Castres</b>	<b>Etude d'impact des nuisances sonores</b>	<b>Diagnostic réglementaire.</b>
Café Le Marian Cazères	Etude d'impact des nuisances sonores	Diagnostic réglementaire.
<b>Hôtel Mercure Lourdes</b>	<b>Etude impact et insonorisation</b>	<b>Insonorisation d'un groupe froid.</b>
Siège Caisse Epargne Toulouse	Etude acoustique environnementale	Insonorisation d'un groupe froid.



dB air

Borde blanche 81500 Teulat  
dbair@wanadoo.fr

Tél : 05 63 34 70 19

[www.acoustique-dbair.com](http://www.acoustique-dbair.com)